

# COMPTE-RENDU

## Séance du 10 décembre 2020

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11  
Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 10 + 1 procuration

Le dix décembre deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Olivier MICHOT, Maire, dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée le 02 décembre 2020.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire CHOLLEY, Corinne FAUVET-BODIN, Olivier MARTINET, Aimé MONJOIN, Béatrice CHENET, Bruno CLEMENT DE GIVRY, Jean-Loup JAMET, Pascal BALLEREAU, Michaël BLANCHARD

Absents excusés : Marie-Claude MASSUARD

Pouvoirs : Marie-Claude MASSUARD à Béatrice CHENET

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Michaël BLANCHARD

### Approbation du procès-verbal :

*Le procès-verbal de la séance du 05 novembre a été approuvé à l'unanimité par les membres présents.*

### ORDRE DU JOUR :

- Demande de subventions 2021
- Embauche d'un agent (construction abris-bus)
- Acquisition d'une maison d'habitation
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses N+1 dans la limite de 25% des crédits inscrits (investissement)
- Décision modificative : plan topographique : changement d'imputation (dépenses d'ordre)

1/ Le Maire informe le conseil municipal que le service des Archives Départementales a inspecté les archives en mairie le mardi 1<sup>er</sup> décembre. A l'issue de cette inspection, Madame la Directrice par intérim a affirmé que l'ancienne salle des archives ne pourrait plus être utilisée pour cet usage. Cette préconisation sera mentionnée dans son rapport d'inspection.

Précédemment, le Conseil Municipal avait émis la possibilité de transformer cette salle en salle multigénérationnelle et associative. Le Maire propose de réhabiliter le hangar attenant à l'ancienne salle des archives afin de réunir ces deux bâtiments en un seul. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du FAR 2021 et auprès de la Préfecture au titre de la DSIL et/ou DETR 2021.

2/ Le Conseil Municipal décide de recruter un Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 28h30 du 11 au 15 janvier 2021 pour la fabrication d'un abri-bus en bois. Le montage de cet abri ne peut être réalisé par l'agent communal seul.

3/ Acquisition d'une maison d'habitation : les dotations de l'Etat diminuent d'année en année et la municipalité se doit d'être soucieuse de trouver pour l'avenir de nouvelles sources de recette. Le logement communal situé au-dessus de la mairie ne peut plus être proposé en location car il a changé de destination (coin repas et sanitaires pour les agents communaux et nouvelle salle des archives). Le Maire propose au Conseil l'acquisition d'une maison pour la proposer en location. Cette acquisition s'auto-financera par la perception des loyers. La collectivité profitera également des taux d'emprunt très bas (proposition TEG à 0.47%). Cette acquisition permettra d'augmenter le patrimoine de la commune sans que cela ait un coût pour le contribuable.

Le Conseil Municipal accepte, à 7 voix pour et 4 voix contre, l'acquisition d'une maison d'habitation à Fondeville pour la proposer en logement locatif.

4/ Le maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses N+1 dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent jusqu'au vote du budget N+1.

5/ Monsieur le maire propose la décision modificative comme suit, afin de régulariser les frais d'études :

- Au chapitre 041 : dépense d'ordre à l'article 202 et recette à l'article 2031 pour un montant de 1 776 €.

#### Questions diverses :

- Recensement population 2021 : annulation pour raison sanitaire et reporté à l'année 2022.
- A la demande de Madame le receveur municipal, le Maire a fourni un certificat administratif autorisant un virement de crédit du compte 2158 au compte 21571, d'un montant de 40 560 € correspondant à l'achat du tracteur.
- Inspection des archives : les Archives départementales de l'Indre ont procédé à une inspection des archives communales (la dernière avait eu lieu en 1967). A ce jour, Monsieur le Maire n'a pas reçu le rapport suite à cette visite.
- RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Le conseil municipal va proposer un nouveau barème concernant l'agent contractuel. Cette proposition sera soumise au prochain Comité Technique du Centre de Gestion. Une fois l'avis du Comité Technique rendu, le Conseil Municipal pourra prendre la délibération associée.
- Proposition de droit de vente de carte de pêche à la mairie : la secrétaire de mairie pourra délivrer des cartes de pêche au nom de l'Association La gaule du Lys.